

PHOTOGRAPHY CONTEST. CONCOURS PHOTOGRAPHIQUE. CONCURSO FOTOGRÁFICO.

“THE CENTENARY”

99º SALÓN INTERNACIONAL DE FOTOGRAFÍA DE ZARAGOZA

RULES - RÉGLEMENT – BASES



2023/514



I-2023-20



2023-4



CÉLÉBREZ NOTRE CENTENAIRE

Real Sociedad **Fotográfica** de Zaragoza (SPAIN)

www.rsفز.fotogenius.es

“THE CENTENARY”

99º Sal6n Internacional de Fotografía de Zaragoza



Real Sociedad **Fotogrfica** de Zaragoza

www.rsfs.es

<http://rsfs.fotogenius.es/>

salonsfs@rsfs.es

Ce salon a reu le Haut Patronage de la FIAP

This salon has received the High Patronage of FIAP

2023/514



Fdration Internationale de l'Art Photographique **International Federation of Photographic Art**

Fdrations et associations nationales, associations rgionales
et clubs affilis sur les cinq continents.

National federations and associations, regional associations
and clubs affiliated on all five continents.

Distinctions photographiques mondialement reconnues.
World-famed photographic distinctions.

Les acceptations obtenues  ce salon
comptent pour l'attribution des distinctions FIAP.

Acceptances obtained in this salon
are taken into account for FIAP distinctions.

Secrtariat gnral - Secretary general

70, Kolokotroni Street - GR-18531 Le Pire (Grce - Greece)

www.fiap.net

“THE CENTENARY”

99º Salón Internacional de Fotografía de Zaragoza



Real Sociedad **Fotográfica** de Zaragoza

www.rsfz.es

<http://rsfz.fotogenius.es/>

salonsfz@rsfz.es

FRANÇAIS

RÈGLEMENT



La **Real Sociedad Fotográfica de Zaragoza** a été fondée en 1922. La première édition du **Salón Internacional de Otoño de Fotografía** a eu lieu en 1925 et a lieu chaque année, sans interruption jusqu'à aujourd'hui, qui célèbre sa 99e édition.

Le salon est ouvert aux amateurs et professionnels du monde entier. Les membres du conseil d'administration de la Real Sociedad Fotográfica de Zaragoza sont exclus.

Ce concours est reconnu et consultable selon les règles de la Fédération internationale de l'art photographique (FIAP), de la Confédération espagnole de photographie (CEF) et de la Société Royale de Photographie de Saragosse (RSFZ).

1. SECTIONS

Le concours sera entièrement en format numérique et vous pourrez participer à une ou plusieurs sections, avec un maximum de **6 sections**.

A – Couleur libre

B – Monochrome libre

C – Voyage

D – Nature (TRAD).

E – Personnes

F – Créative

Quatre (4) œuvres maximums peuvent être présentées dans chaque section.

2. PRÉSENTATION VERSION NUMÉRIQUE

Les images doivent être au format JPEG, la taille maximale du côté le plus long étant de 3000 pixels et la taille minimale du côté court de 1500 pixels à une résolution de 254 dpi et elle ne dépassera pas un poids maximum de 3 MB, en recommandant l'espace colorimétrique sRGB. Ils seront présentés exclusivement en ligne sur la page <http://rsfz.fotogenius.es/>.

3. CALENDRIER

Dernier délai pour l'admission	08/09/2023	Réunion du jury	09-10/09/2023
Communication des résultats	17/09/2023	Exposition des œuvres	03/10/2022-29/10/2023
Cérémonie de remise des prix	20/10/2023	Envoi des Prix et catalogue	11/12/2023

“THE CENTENARY”

99º Salón Internacional de Fotografía de Zaragoza



Real Sociedad **Fotográfica** de Zaragoza

www.rsfs.es

<http://rsfs.fotogenius.es/>

salonsrsfs@rsfs.es

4. FRAIS D'INSCRIPTION

SECCIONES	Euro (€)	Dólar (\$)	Réduction (€) groupes de 6	Réduction (\$) groupes de 6	Precio (€) Socios RSFZ
1-3	20	22	15	17	10
4-6	27	30	20	22	10

Les clubs qui présentent 6 auteurs ou plus, après en avoir informé par e-mail, paieront des frais d'inscription de 20 € / 22 \$ par participant pour 4 sections ou plus, ou 15 € / 17 \$ pour une participation à 3 sections ou moins.

Le paiement sera effectué exclusivement via PAY-PAL et une fois les images téléchargées.

Un numéro de compte bancaire peut être fourni à ceux qui en font la demande.

5. PRIX

63 prix dans toutes les sections:

- 6 Médailles d'Or du FIAP (Fédération internationale de l'art photographique).
- 6 Médailles d'argent du FIAP (Fédération internationale de l'art photographique).
- 6 Médailles de bronze du FIAP (Fédération internationale de l'art photographique).
- 12 Mentions honorables FIAP-
- 6 Médailles d'Or du CEF (Confédération Espagnole de photographie).
- 12 Mentions honorables CEF-
- 6 Diplômes de president-
- 6 Diplômes RSFZ pour les meilleurs travaux dans la section "Creative"-
- 1 INSIGNE SPÉCIAL BLEU CLAIR FIAP pour le meilleur auteur du Salon avec les œuvres les plus acceptées et le modèle de sac à dos **VANGUARD VEO ADAPTER S41 GY** comprend un port USB-A et des coutures réfléchissantes. <https://www.vanguardworld.es>-
- 1 Insignie special RSFZ au meilleur photographe du RSFZ-

6. EXPOSITION



Une exposition aura lieu avec les œuvres gagnantes, promues par Ibercaja dans le Patio de la Infanta, à Saragosse, du 3 octobre 2023 au 29 octobre 2023. Plus de détails

<https://www.fundacionibercaja.es/centros/ibercaja-patio-de-la-infanta/>

“THE CENTENARY”

99º Salón Internacional de Fotografía de Zaragoza



Real Sociedad **Fotográfica** de Zaragoza

www.rsfz.es

<http://rsfz.fotogenius.es/>

salonsfz@rsfz.es

7. CATALOGUE

Un catalogue sera édité au format PDF qui sera envoyé à tous les participants avec des œuvres acceptées ou primées.

8. SALON DU PRÉSIDENT

Antonio Morón Garcés (FIAP, CEF)

salonsfz@rsfz.es

Membre d'honneur de la Société Royale de Photographie de Saragosse (RSFZ).

Il est actuellement responsable des concours de la RSFZ.

9. LE JURY

Le jury sera composé de photographes accrédités par la Confédération Espagnole de la photographie et approuvés par la FIAP.

- **Enrique SANZ RAMÍREZ** Président de la Société Royale Photographique (RSF Société du centenaire)
- **J. Ignacio GARCÍA PALACÍN** (EFIAP-ECEF) Président de la Société Royale Photographique de Saragosse (RSFZ Société du centenaire)
- **Carles PUNYET MIRÓ** (MCEF-MFCF*) Responsable du concours du centenaire de l'Association Photographique de Catalogne (AFC Société du centenaire)
- **Manuel FITÉ PLANAS** (EFIAP-ACEF)
- **Alicia CARNICER CARRILLO DE ALBORNOZ** (AFIAP-ACEF)
- **Carlos BRIZ PONCE** (ECEF)

10. DÉFINITIONS

1.-Définition de la photographie en noir et blanc (monochrome)

Une œuvre en noir et blanc, allant du gris très foncé (noir) au gris clair (blanc), est une œuvre monochrome aux différentes nuances de gris. Une œuvre en noir et blanc virée intégralement dans une seule couleur sera considérée comme une œuvre monochrome, pouvant figurer dans la catégorie noir et blanc ; la dite œuvre pourra être reproduite en noir et blanc dans le catalogue d'un salon sous patronage de la FIAP. Par contre, une œuvre en noir et blanc modifiée par un virage partiel ou l'ajout d'une couleur devient une œuvre en couleur (polychrome) devant figurer dans la catégorie couleur ; ladite œuvre devra être reproduite en couleur dans le catalogue d'un salon sous patronage de la FIAP.

2.-Fotografía de viajes

Une image de photo de voyage exprime les traits caractéristiques ou la culture d'un pays, tels qu'on les trouve naturellement. Il n'y a pas de limites géographiques. Les images d'événements ou d'activités organisés spécifiquement pour la photographie, ou de sujets dirigés ou contractés pour la photographie ne sont pas appropriées.

Les photos de personnes ou d'objets doivent inclure des éléments fournissant des informations sur l'environnement. Les techniques telles que l'ajout, le déplacement, la substitution ou la suppression de tout élément de l'image d'origine, à l'exception du recadrage, ne sont pas autorisées. Les seuls paramètres autorisés sont la suppression de la poussière ou du bruit numérique, la restauration de l'apparence de la scène d'origine et la conversion complète en monochrome

“THE CENTENARY”

99º Salón Internacional de Fotografía de Zaragoza



Real Sociedad **Fotográfica** de Zaragoza

www.rsfz.es

<http://rsfz.fotogenius.es/>

salonsrfz@rsfz.es

en niveaux de gris. Les autres câbles, y compris infrarouges, ne sont pas autorisés. Les images teintées ne sont pas autorisées dans cette section. Tous les ajustements autorisés doivent apparaître naturels.

3.-Définition de la photographie de «nature»

Les images présentées dans la section Nature satisfaisant à la définition de la Photographie Nature ci-dessus peuvent inclure comme sujet central des paysages, des formations géologiques, des phénomènes météorologiques et des organismes existants. Ceci inclut des images dont les sujets se situent dans des environnements contrôlés tels que des zoos, parcs animaliers, jardins botaniques, aquariums et autres enclos où les sujets sont totalement dépendants de l'homme pour leur nourriture.

La photographie Nature est limitée à l'utilisation du processus photographique dans le but de décrire l'ensemble des branches de l'histoire naturelle, exception faite de l'anthropologie et de l'archéologie, de telle façon que toute personne bien informée sera à même d'identifier le sujet et de témoigner de l'honnêteté de sa présentation. La valeur narrative d'une photographie doit être davantage considérée que sa qualité picturale tout en conservant une qualité technique élevée. Les images ne doivent pas contenir d'éléments humains, excepté lorsque ces éléments humains font partie intégrante de sujets naturels tels que, par exemple, des effraies ou des cigognes, qui se sont adaptées à un environnement modifié par l'homme, ou encore lorsque ces éléments humains se trouvent dans des situations décrivant des forces naturelles telles que, par exemple, des ouragans ou des raz de marée. Des marqueurs scientifiques (bagues, balises) ou des colliers émetteurs portés par des animaux sauvages sont recevables. Les photographies de plantes hybrides de création humaine, de plantes cultivées, d'animaux retournés à la nature, d'animaux domestiques ou de spécimens naturalisés ne sont pas acceptées, de même que toute forme de manipulation altérant la véracité du témoignage photographique.

Aucune technique permettant d'ajouter, de resituer ou de supprimer des éléments picturaux, excepté par élagage (cropping), n'est autorisée. Les techniques qui mettent en valeur la présentation de la photographie sans modifier ni l'histoire naturelle ainsi évoquée ni le contenu pictural, ou altérer le contenu de la scène originale, sont autorisées, y compris le HDR (High-Dynamic Range), le focus-stacking (empilement de mises au point) et le dodge and burn (corrections d'imperfections). Les techniques qui éliminent des éléments ajoutés par l'appareil tels que des grains de poussière, un bruit numérique (digital noise) et des rayures sur la pellicule sont autorisées. Les assemblages d'images ne le sont pas. Tous les ajustements autorisés doivent paraître naturels. Les images couleur peuvent être converties en monochromes gris. Les images infrarouges, qu'il s'agisse de captures directes ou de dérivés, ne sont pas autorisées.

Les images utilisées lors de concours de Photographie Nature peuvent être réparties en deux catégories : Nature et Vie Sauvage.

4. Définition de la photographie de personnes

Des images où les gens sont les principaux protagonistes. Il peut s'agir de portraits, de scènes de rue, d'environnements familiaux, publics ou de travail, etc.

5.-Définition de la photographie créative et / ou expérimentales

Photographie qui falsifie ou recrée une réalité. Des processus complexes d'édition numérique d'une image ou la combinaison de plusieurs sont acceptés. Ils peuvent également être des photographies prises avec des techniques expérimentales résultant en une image inhabituelle. Le contenu et les calques doivent être des originaux de l'auteur. Toutes les images qui n'ont pas d'origine photographique seront exclues.

“THE CENTENARY”

99º Salón Internacional de Fotografía de Zaragoza



Real Sociedad **Fotográfica** de Zaragoza

www.rsfs.es

<http://rsfs.fotogenius.es/>

salonsrsfs@rsfs.es

11. TEMES ET CONDITIONS

1. Les auteurs engagent leur responsabilité en assurant qu'il n'existe aucun droit de tiers et dans le cas de toute réclamation de droits à l'image.
2. Les participants autorisent le Salon à reproduire leurs œuvres pour promouvoir le concours en particulier et ses activités en général, ainsi qu'à éditer un catalogue quel que soit son support (papier, CD, WEB, etc) en faisant apparaître à tout moment le nom de l'auteur. Les photographies imprimées pour exposition resteront la propriété de la RSFZ, faisant partie de sa photothèque.
3. Les photographies récompensées dans les précédents halls de cette organisation ne seront pas admises.
4. Aucun titre ou identification de l'auteur devra être visible dans n'importe quelle part d'une image présentée.
5. Sans le paiement des droits de participation, les œuvres présentées ne seront pas jugées.
6. Les photographies prises exclusivement par des programmes informatiques ne seront pas acceptées, où la capture de l'image par émulsion chimique ou par capteur numérique n'est pas intervenue. En cas de doute, le fichier RAW sera demandé.
7. La décision du jury sera irrévocable.
8. Les résultats seront communiqués par courrier électronique. Chaque participant recevra un lien pour télécharger le catalogue du Salon.
9. L'organisation n'est pas responsable de toute détérioration ou perte pouvant être subie par les archives, qui seront traitées avec le plus grand soin.
10. La simple participation au Salon implique l'acceptation intégrale de ce règlement.
11. Avec le seul fait de soumettre ses images ou des fichiers à un salon sous Patronage FIAP, le participant accepte sans exception et sans objection que les images présentées puissent être vérifiées par la FIAP afin d'établir si elles correspondent à la réglementation et définitions de la FIAP. Même si le participant n'est pas un membre de la FIAP, la FIAP va utiliser tous les moyens à sa disposition pour ce contrôle. Tout refus de coopérer avec la FIAP ou tout refus de soumettre les fichiers originaux « capturés » par votre appareil photo, ou à défaut de fournir des preuves suffisantes, l'auteur sera sanctionné par la FIAP. En cas de sanctions, suite au non respect de la réglementation de la FIAP, le nom de l'auteur, sera publié sous une forme pratique afin d'informer les violations des règles. Il est recommandé de laisser les données EXIF originaux lors de l'envoi des fichiers afin de faciliter les enquêtes éventuelles.
12. J'accepte expressément le document FIAP 018/2017 « Conditions et règlements du Patronage FIAP » et le document FIAP 033/2021 « Sanctions pour non-respect des règlements FIAP et de la liste rouge ». Je connais particulièrement le chapitre II « Règlement des manifestations photographiques internationales sous le patronage de la FIAP » du document FIAP 018/2017, qui traite dans les sections II.2 et II.3 des règles de participation FIAP, des sanctions en cas de non-respect aux normes FIAP et à la liste rouge.
13. La participation à ce concours nous autorise à être informé dans les concours à venir promus par le RSFZ. En application de la nouvelle réglementation européenne sur la protection des données (RGPD) Si vous ne souhaitez pas recevoir plus d'informations, vous pouvez vous désinscrire sur le lien suivant salonsrsfs@rsfs.es

“THE CENTENARY”

99º Salón Internacional de Fotografía de Zaragoza



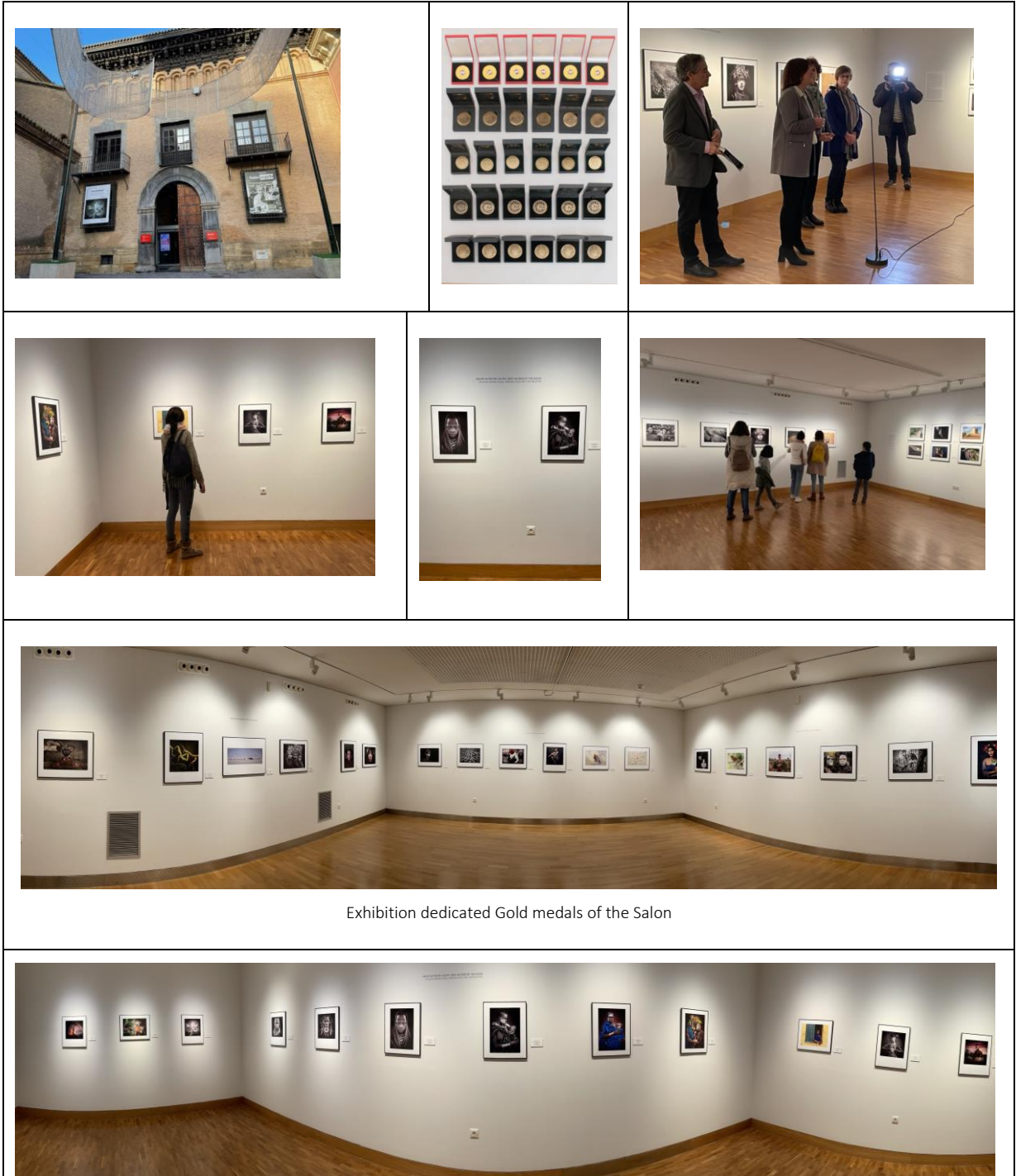
Real Sociedad **Fotográfica** de Zaragoza

www.rsfsz.es

<http://rsfsz.fotogenius.es/>

salonsrsfsz@rsfsz.es

12. EXPOSITION PHOTOGRAPHIQUE LE CENTENAIRE DE 2022



Exhibition dedicated Gold medals of the Salon

“THE CENTENARY”

99º Salón Internacional de Fotografía de Zaragoza



Real Sociedad **Fotográfica** de Zaragoza

www.rs fz.es

<http://rs fz.fotogenius.es/>

salonsr fz@rs fz.es

Exhibition dedicated to the best author of the Salon (FIAP PIN AZUL)

13. COLLABORATORS - COLABORADORES - COLLABORATEURS- COL-LABORADORS

